



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 17 septembre 2014

LE GOUVERNEUR CUOMO SIGNE UNE LOI POUR PROTEGER LES PREMIERS INTERVENANTS

Les administrations locales seront averties si une méthode de construction exposée aux incendies est utilisée dans les structures résidentielles

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a signé aujourd'hui une loi (A1896/S6675) qui exige que les propriétaires notifient leurs administrations locales toutes les fois où une structure résidentielle récemment construite ou réhabilitée est constituée d'un type de treillis, de bois d'ingénierie ou de construction en bois. Alors que cette méthode de construction est sûre pour un usage normal, elle peut aussi devenir fragile et conduire à un effondrement avec peu ou aucun avertissement si elle est exposée au feu. Cette procédure de notification nécessaire permettra aux administrations locales de fournir aux services des pompiers et organismes de premiers intervenants des informations sur les bâtiments qui utilisent cette conception de construction particulière.

« Les premiers intervenants mettent leur vie en danger pour protéger ceux qui les entourent. Il est de notre responsabilité de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour assurer qu'ils rentreront chez eux sains et saufs, et cette loi est une manière efficace de respecter cette obligation », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Cette législation permettra de faire en sorte que nos pompiers et notre personnel des urgences soient informés des situations dangereuses potentielles avant qu'il ne soit trop tard. Je remercie le Sénateur Martins et la Députée Schimel pour leur travail sur cette importante question, et je suis fier de ratifier ce projet de loi. »

La construction de type treillis, bois d'ingénierie ou en bois est souvent indétectable sans préavis, et il y a eu de nombreuses occasions au cours des dernières années où les premiers intervenants ont été blessés ou tués sur des lieux d'incendies dans des bâtiments qui utilisent cette méthode de construction particulière et qui s'effondrent ensuite.

Le Sénateur Jack M. Martins, défenseur au Sénat de cette proposition de loi, a déclaré : « Cette nouvelle loi représente un outil inestimable qui permettra de sauver la vie de pompiers. Donner aux pompiers autant d'informations que possible lors d'un incendie leur permet de lutter contre ce feu de la manière

la plus sûre et la plus efficace possible. Merci au Gouverneur Cuomo pour travailler avec nous, nos services des pompiers, et nos administrations locales pour protéger nos héros. »

La Députée Michelle Schimel, défenseur à l'Assemblée de cette proposition de loi, a déclaré : « Je voudrais remercier le Gouverneur Cuomo pour ratifier la loi Truss Notification aujourd'hui. Cette législation permettra de sauver la vie des premiers intervenants, en particulier des pompiers. A Long Island, il y a eu de nombreux cas où des pompiers ont été presque tués en intervenant sur un incendie résidentiel dans un logement où la construction en treillis était utilisée. Le système de notification établi par cette loi permettra aux premiers intervenants de prendre les mesures appropriées pour protéger le public et assurer leur propre sécurité en intervenant sur un incendie. »

Robert McConville, Président de l'Association des pompiers de l'Etat de New York, a déclaré : « Tout simplement, cette nouvelle loi permettra de protéger la vie des pompiers, des sapeurs-pompiers et du public. Déterminer le type de construction du bâtiment rapidement dicte la manière dont nous opérons sur un incendie, aussi toute aide est bienvenue. Je voudrais remercier le Gouverneur Cuomo pour reconnaître l'impact de la sécurité publique de cette loi, le Député Schimel et le Sénateur Martins pour leur excellent travail et leur leadership sur cette question. »

Tom Herlihy Jr., Président de l'Association des districts des services de pompiers de l'Etat, a déclaré : « Les responsables, directeurs et membres de l'Association des districts des services de pompiers de l'Etat remercient le Gouverneur Cuomo pour contribuer à assurer la sécurité des pompiers de l'Etat de New York en faisant en sorte qu'ils soient informés des dangers potentiels de la construction en treillis lors d'un incendie dans leur communauté. »

En vertu de la loi ratifiée aujourd'hui par le Gouverneur, les propriétaires à l'extérieur de la Ville de New York doivent indiquer sur une demande de permis de construire si cette méthode de construction sera utilisée, en plus d'apposer un signe ou un symbole sur un coffret électrique à l'extérieur du bâtiment. Après avoir été notifiées par un propriétaire de la présence de cette méthode particulière de construction, les administrations locales doivent aussi informer les premiers intervenants concernés, notamment les services, le district ou la société de pompiers locaux, le coordinateur des pompiers du Comté, les services d'urgence locaux 911 et les répartiteurs d'urgences. La loi entre en vigueur au 1er janvier 2015.

###

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

WE WORK FOR THE PEOPLE
PERFORMANCE * INTEGRITY * PRIDE